

TABLETTES HISTORIQUES.

14. Brumaire an 6.

(N° 44.)

Cours des changes, espèces et marchandises du 13 Brumaire.

Amst. B° 30 j. 57 3/4. - 90 j. 58 3/4.
Id. courant, 55 3/4. - 56 3/4.
 Hamb. 195. - 192 1/2 195.
 Madrid, - 15 12 17 6.
Id. effectif. - 15 15 1 3.
 Cadix, - 13 12 17 6.
Id. effectif, - 15.
 Gènes, 95 1/2. - 95 1/2.
 Livourne, 105 1/2. - 102.

Lausanne, 1 1/2 2. - au p.
 Bale, 2 b. - 1/4 0/0 b.
 Londres, 26 l. 17 s. 6. - 26 l. 12 s. 6.
 Lyon, au p. 20 25.
 Marseille, au p. *id.*
 Bordeaux, *id.* 15 j.
 Inscript. 10 l. 9 17 s. 6.
 Bon 3/4 6 l. 15 s. 12 6.
 Bon 1/4 52 l. 52 l. 10 s. 52 0/0 p.

Or fin, Ponce, 104 l.
 Argent, 50 l. 7 s. 6.
 Piastre, 5 l. 8 s. 6.
 Quadruple, 80 10 s.
 Ducat, 11 l. 10 s.
 Guinée, 25. 6.
 Souverain, 34 l. 5 s.
 Café mart., 44 à 45 s. la l.
 St-Domingue, 42 à 43.

Sucre d'Orl. 43. à 46.
 d'Hamb. 44 à 50.
 Savon de Mars. 16 s. 9.
 Huile d'olive, 23 à 24.
 Coton du Lev. 55 à 54.
 des Iles, 54 s. à 3 l. 4.
 Esprit 5-6, 605 à 610.
 Eau-de-vie, 22 d. 420 à 430.
 Sel, 4 l. 5 s. à 10 s.

A V I S A U X S O U S C R I P T E U R S ,

Nous prévenons nos Souscripteurs, dont l'Abonnement est expiré le premier brumaire, présent mois, et auxquels néanmoins nous continuons encore l'envoi de nos feuilles, que ceux qui n'auront pas renouvelé leur Abonnement au plus tard le 15 brumaire courant, ne recevront plus notre Journal, jusqu'à ce que nous ayons reçu leur réabonnement. Il est impossible, dans un moment où les dépenses d'un Journal sont si exorbitantes, de s'exposer à en faire d'inutiles.

T U R Q U I E .

Constantinople, 25 septembre. — Les nouvelles de Romélie sont des plus satisfaisantes; Sey-Ali-Pacha, que l'on continue toujours de nommer Alo-Pacha, malgré le diplôme du sultan qui ordonne de le désigner par le premier de ces noms, attendu que Alo n'est qu'une corruption albanoise du mot Ali, a remporté les avantages les plus considérables sur les voleurs ou rebelles qui désolaient depuis si long-temps ces contrées; et l'on espère que bientôt la poste pourra reprendre la route de Semlin qu'elle avait abandonnée depuis cinq ans, ce qui mettait un retard de cinq à six jours dans l'arrivée des couriers. Alo-Pacha a livré plusieurs combats sanglans, dans lesquels il s'est battu en lion; il a reçu trois blessures, qui heureusement ne sont pas dangereuses.

On assure que les chefs des voleurs qui n'ont pas péri se sont soumis volontairement, sous la condition qu'une partie d'eux et de leurs gens serait transportée en Asie. Cependant l'armée d'Alo-Pacha n'est pas revenue à Andrinople; on croit qu'elle s'est portée vers Widdin, et qu'on pourrait bien rechercher la conduite de Passewand-Ouglou, malgré la grace qui lui a été accordée.

E S P A G N E .

Cadix, 15 octobre. — Nos longues alarmes sont enfin dissipées, au moins pour quelques semaines. Les mauvais temps ont obligé l'amiral Saint-Vincent à s'éloigner de notre baie, et à se retirer près du cap de Spartel. Il a seulement laissé deux frégates pour croiser à la vue de notre port, et sans doute pour surveiller les mouvemens de notre escadre. La brume, qui règne assez constamment dans cette saison sur nos côtes, les dérobe à nos observations; mais, lorsqu'elle s'éclaircit, nous les apercevons distinctement.

A L L E M A G N E .

Vienne, 18 octobre. — Quoique la paix ait été signée hier à Udine, les préparatifs de guerre ne sont point suspendus. On fait partir pour l'Italie toutes les troupes dont on peut se passer. Le comte de Pergen est parti, chargé

d'organiser, s'il en est besoin, des levées en masse dans la Carinthie, la Carniole et le Tyrol. On s'occupe d'avoir des armes pour ces levées.

L'empereur vient de nommer le comte de Saurau ministre des finances et président de la chambre aulique.

Le prince-évêque de Passau se trouve depuis quelques jours dans cette résidence.

Rastadt, 20 octobre. — On s'occupe déjà des préparatifs du congrès qui va se tenir dans notre ville. Le margrave de Bade vient d'envoyer de Carlsruhe l'ordre de disposer au plus tôt le château où doivent se rassembler les plénipotentiaires de la république française et ceux des Etats de l'Empire. Nos aubergistes et les bourgeois aisés préparent aussi leurs maisons de manière à recevoir les personnes attachées à cette assemblée, et la foule de curieux qu'elle va attirer dans nos murs.

Coblentz, 21 octobre. — Il vient d'être fait de nouvelles réquisitions par les Français. Notre régence est tenue de fournir une grande quantité d'objets pour les hôpitaux militaires, entre autres: vingt mille aunes de toile pour des bandages, quatre mille livres de charpie, un grand nombre de chaudrons, coquemars, poêles, pots, chandeliers, et autres vases et ustensiles en cuivre et en fer blanc. Il doit être aussi fait des livraisons de grains et de farine.

Il arrive à la commission intermédiaire de Bonn des réclamations contre les projets de *cisrhénianisation*. La ville de Neuss vient d'adresser une représentation à la susdite commission.

S U I S S E .

Zurich, 25 octobre. — Malgré les vives sollicitations du citoyen Maingot pour le prompt renvoi de l'envoyé d'Angleterre, cette affaire, qui intéresse tous les cantons, ne saurait se décider par notre sénat et celui de Berne: nos confédérés doivent aussi être consultés; et cette marche ne peut manquer d'entraîner beaucoup de lenteur: d'ailleurs, on attendra le résultat des démarches des députés de Berne auprès du directoire exécutif.

Dans l'intervalle, plusieurs membres du sénat de Berne,

trop intimement liés avec M. Wickam, en ont été éloignés, et remplacés par d'autres.

NOUVELLES INTERIEURES.

Bruxelles, 29 octobre. — On mande de Baden, en date du 6 octobre, qu'il y a beaucoup d'individus de l'armée de Condé qui s'échappent et traversent notre ville. Depuis qu'on la sait destinée pour la Pologne, elle perd considérablement. De toute une compagnie de grenadiers, celle qui porte le nom de Mirabeau, il n'est resté que deux hommes. Presque tous les officiers, pour peu qu'ils aient ailleurs quelque autre ressource, demandent leur congé. Il y a dans ce corps un grand nombre d'Allemands, de la Souabe sur-tout, et quelques Suisses. Ils ne songent tous qu'à retourner chez eux. De même, le desir de rentrer en France est général chez tous les émigrés. Mais le nouvel ordre de choses, comme ils l'appellent, leur enlève tout courage.

P A R I S.

Il est faux que le général Berthier soit nommé ministre de la guerre, comme l'ont publié quelques journaux; ce brave militaire pense que le temps n'est pas encore venu de se reposer sur les lauriers qu'il a cueillis avec les héros de l'armée d'Italie, et il n'attend que la ratification du traité de paix pour le porter à Buonaparte, qui se rend à Rastadt.

— On espère, dit l'*Ami des Lois*, que l'abbé Sicard, justement célèbre par son institution unique des sourds et muets, obtiendra du gouvernement la remise de la peine de déportation prononcée contre lui, comme auteur d'un journal, dont le 18 fructidor a brisé les presses. Nous pensons que l'abbé Sicard n'était que le signataire complaisant de cette feuille; mais il serait trop pénible de penser que cet ami de l'humanité souffrante, ce réparateur des torts de la nature, ait jamais eu l'intention de livrer son pays aux horreurs de la guerre civile, ou d'y faire triompher les puissances coalisées contre sa liberté; c'est d'après la connaissance des sentimens opposés de l'abbé Sicard, que nous réclamons en sa faveur, et que nous joignons nos instances à celles de tous ses élèves, de ces êtres malheureux qui, en le perdant, ne seraient plus, comme l'a dit un savant, que des corps sans ame. Peut-être dira-t-on que le directoire n'a pas le droit de prononcer une exception que la loi n'a pas faite; mais il est certain que, s'il adressait à ce sujet un message au corps législatif, cette démarche honorable serait prise en considération, et que nos législateurs, se mettant pour un moment à la place des pères qui ont le malheur d'avoir des enfans sourds et muets, s'empresseraient de leur rendre l'instituteur précieux qui possède exclusivement le secret de suppléer aux organes que leur refusa la nature, et de faire de ces machines vivantes des hommes sociables et des citoyens utiles.

Nous partageons ce vœu qui est celui de tous les amis de l'humanité.

— Il est arrivé avant-hier un courrier de Londres; il avait ordre de faire la plus grande diligence. On ignore encore le contenu de ses dépêches.

— Dodun, secrétaire de la légation française à Berlin,

est ici en ce moment. On s'intrigue beaucoup pour connaître l'objet de sa mission.

— Hier à midi, une femme, accompagnée de deux de ses enfans, a été tuée par la chute d'un arbre qu'on abat-tait aux Tuileries. Un des enfans a eu la cuisse cassée.

— Brevost, dit Belfort, l'un des chefs des chouans, vient d'être fusillé à Caën.

— Le citoyen Rosenstiel, consul depuis quelques années à Elbing, et qu'on dit très-versé dans le droit public de l'Allemagne, est nommé secrétaire de la légation à Rastadt.

— Rœderer, l'un des rédacteurs du *Journal de Paris*, vient de donner un échantillon de sa philosophie. Après avoir divorcé avec sa femme, qu'il avait épousée depuis vingt ans, il a enlevé celle d'un autre, et est parti pour la Suisse.

— C'est Creuzé-Latouche qui doit faire le rapport au conseil des anciens sur le projet qui exclut pendant sept ans les ci-devant nobles de l'exercice des droits de citoyens.

— L'ex-conventionnel Foussodoire est nommé directeur de l'hôpital de Strasbourg.

— Le citoyen Prodon, prêtre catholique, avait été accusé par le jury d'accusation du département de la Seine, comme ayant entretenu une correspondance tendante à avilir le gouvernement. La base de l'accusation était le brouillon d'une lettre écrite par lui à Lyon le 10 septembre dernier.

— Le 9 de ce mois, le tribunal criminel, considérant que le code pénal ne renferme aucune disposition contre les opinions contraires au gouvernement, consignées dans des correspondances privées, a cassé l'acte d'accusation, et a ordonné le renvoi des pièces du procès au directoire, investi par la loi du 19 fructidor du pouvoir de déporter les prêtres qui troubleraient la tranquillité publique.

— Refroid, le frère du Cousin-Jacques, avait été nommé, à sa sortie du corps législatif, commandant d'une compagnie d'invalides à Réunion-sur-Oise; il vient d'être destitué: on lui reproche ses liaisons avec le directeur Carnot.

— L'armée du Nord et son état-major sont supprimés; les troupes qui la composaient sont mises sous le commandement du général Moulins.

— Sur la foi de plusieurs journaux, nous avions annoncé que le ministre de la police autorisait les prévenus d'émigration, rayés provisoirement, à rester dans leurs communes sous la surveillance des autorités constituées, lorsqu'il serait de notoriété publique qu'ils ont donné des preuves d'attachement à la révolution.

Nous nous empressons de démentir ce fait, et de prévenir nos lecteurs que le ministre de la police, loin de porter atteinte à la loi du 19 fructidor, en veut la pleine et entière exécution.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de VILLERS.

Seance du 13 brumaire.

Sur la proposition de Martinet, les présidens et secrétaires des deux conseils, actuellement en activité, sont

autorisés à signer les procès-verbaux qui ne seraient pas revêtus de la signature de leurs prédécesseurs.

A l'occasion de la seconde lecture de la résolution prise hier sur l'établissement des barrières pour la perception du droit de passe, Julien Souhait rend hommage aux intentions de la commission des finances, qu'il croit avoir été dirigée par des motifs louables; mais il craint qu'elle ne se soit laissée égarer par les intrigues secrètes de quelques traitres ou de quelques royalistes déguisés. L'établissement des barrières lui paraît contraire à la volonté du peuple, à la justice, à l'égalité, à la constitution.

Il rappelle ensuite avec quelle unanimité tous les cahiers de doléances sollicitèrent la suppression des barrières, à l'époque des états-généraux. A-t-on oublié, ajoute-t-il, comment, sur toute la surface de la France, le peuple fit lui-même justice de ces monumens de son ancien esclavage? Faudra-t-il donc qu'il les renverse encore par le fer et la flamme comme en 1789?

De quel droit voudrait-on sacrifier la volonté du peuple si énergiquement exprimée, à l'intérêt du fisc? La nation n'aura-t-elle donc fait que changer de chaînes? Quoi! parce que l'Angleterre aura des barrières sur son territoire, il faudra que la France en ait aussi! Qu'y a-t-il de commun entre le gouvernement machiavélique de Pitt et celui de la république française?

Nous sommes les vainqueurs et les pacificateurs de l'Europe: nos bornes s'étendent des Alpes jusqu'au Rhin; et tant de glorieux triomphes ne nous auraient conduits qu'au rétablissement des barrières!

L'orateur s'attache ensuite à prouver qu'un tel impôt retombera principalement sur les campagnes, qu'il gênera le commerce, la libre circulation des voyageurs, etc. Il termine en demandant le rapport de la résolution.

Couppé: S'il fut jamais prononcé à cette tribune un discours anarchique, c'est celui du préopinant. Il vous a dit que la taxe pesera sur les campagnes: ne sait-il pas qu'elle retombera principalement sur les grands consommateurs, et non sur ceux dont il a l'air d'embrasser les intérêts. (Murmures.) Le peuple a conquis la liberté; mais, pour conserver sa conquête, il lui faut des impôts indirects; car les impôts directs ne sont déjà que trop onéreux. Je demande l'ordre du jour sur la motion de Julien Souhait. Adopté.

Malibran prend ensuite la parole. Après avoir payé au général Buonaparte le juste tribut d'éloges que lui ont mérité ses exploits, il propose un projet, dont voici les principales dispositions:

1°. Le faubourg Marceau sera désormais nommé *le faubourg d'Italie*.

2°. Il sera incessamment présenté un projet tendant à déterminer la nature des récompenses dues par la république aux braves défenseurs de la liberté.

3°. Le général Buonaparte recevra pour prix de ses services une somme de trois cent mille francs, plus une pension de retraite de cinquante mille liv., dont moitié sera reversible sur la tête de son épouse.

Guillemardet: Tous les vœux du préopinant sont les nôtres; mais ils ont déjà été prévenus par le conseil, et plusieurs commissions sont chargées de présenter des mesures semblables à celles proposées par Malibran. Je crois donc que le conseil doit passer à l'ordre du jour.

Talot: Un grenadier français venait de faire un action héroïque; son capitaine lui offre trois louis de ré-

compense. « Ces choses-là, répond le grenadier, ne se font pas pour de l'argent. »

Telle est, représentans du peuple, l'âme des héros français. Buonaparte est trop grand pour n'être pas au-dessus de la fortune. L'admiration de l'univers, la reconnaissance des peuples affranchis par sa valeur, l'immortalité: voilà le seul prix qu'il ambitionne, et c'est le seul qui soit digne de son âme généreuse. J'appuie l'ordre du jour.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Gayvernon, par motion d'ordre, entretient le conseil des domaines congéables et des baux à culture perpétuelle. Il essaie de prouver que les décrets de l'assemblée constituante de 1791 sont entachés de féodalité et blessent les droits de l'égalité; il accuse Lemérier d'avoir fait rapporter la loi du 2 prairial an 2 sur les baux à culture perpétuelle, par un faux.

Vous ne souffrirez pas, dit-il, que cette loi porte l'alarme dans nos départemens du Midi et de l'Ouest. Nos campagnes sont libres; elles le sont par le courage et le vœu des Français: il faut que vous les mainteniez dans cet état, qui est le résultat de la volonté et de la force générale. Ils sont passés, ces temps de l'infâme réaction où, par degrés et avec des mots de justice et d'humanité, on ramenait le peuple français à toutes les institutions féodales, royales et barbares. Le 18 fructidor vous a donné tout pouvoir de faire le bien et de cimenter la liberté publique.

Je demande que le conseil nomme une commission de cinq membres, chargée d'examiner les décrets de l'assemblée constituante sur les domaines congéables, et la loi qui rapporte celle du 2 prairial an 2 sur les baux à culture perpétuelle. — Le renvoi est prononcé.

Organe de la commission chargée du travail relatif aux institutions républicaines, Jean Debric soumet à la discussion son projet tendant à fonder cinq écoles de Mars. Voici les principaux traits du rapport qui précède et motive le projet:

Quand le trône a voulu conspirer contre la liberté qui l'avait épargné, les hommes libres ont suppléé au 14 juillet; ils ont fait le 10 août, et le trône a été renversé. Lors de la coalition des rois, aidée par la perfidie des généraux, a vu s'ouvrir devant elle nos places fortes et nos frontières, nous avons appelé la première réquisition; les cadres de nos armées se sont trouvés remplis, et nous avons pu repousser les phalanges ennemies jusqu'à trois cents lieues de nos limites. Il en a été de même dans presque toutes les autres parties de notre administration: l'on a presque toujours fait comme ferait un médecin qui, se fiant sur l'excellence de ses remèdes, négligerait de prescrire un régime sage et fortifiant à son malade convalescent. Mais si les maladies tuent, les remèdes épuisent; et cela est vrai pour un corps politique comme il l'est pour l'individu. Il faut que les mœurs du citoyen aident à l'action des lois, et suppléent même à leur absence. Qu'est-ce qu'un Etat où tout est mort, jusqu'à ce que le législateur en permanence ait dit: *Je veux, obéissez?* Mais reçoit-on des mœurs par les lois? Non, les lois combinent des institutions: c'est de ces dernières que sortent les habitudes, fomentées d'abord par les encouragemens, et propagées ensuite par l'intérêt et par l'exemple. Nous vivons en république; c'est donc d'une institution républicaine que votre commission m'a chargé de vous entretenir.

Long-temps encore, toujours peut-être, la république devra conserver l'attitude de la puissance, non pour

attaquer ni pour conquérir, mais pour se défendre et se préserver. Il importera à son honneur, à sa gloire, à sa sûreté, que l'ambition étrangère sache qu'à la voix de la patrie, des bataillons nombreux, exercés au maniement des armes et aux évolutions militaires, sont prêts à paraître pour la défense de leurs foyers; qu'une jeunesse ardente et républicaine, fortifiée par les travaux du corps, est prête à honorer la mémoire de ses pères retirés du service, en prenant leurs places dans nos armées; prête enfin à continuer le cours de leurs victoires et à payer à leurs cheveux blancs le tribut de dévouement qu'ils ont donné à son enfance. Et permettez-moi, citoyens, une réflexion douloureuse que l'exemple du passé m'arrache: Si ces institutions, qui font exécuter de plein gré ce que la loi ne peut qu'ordonner, eussent été en vigueur depuis quatre ans, la perfidie des ennemis de la république eût-elle aussi bien réussi dans ses plans corrupteurs? aurait-elle tant de fois semé le dégoût et le découragement parmi ceux que l'exemple de leurs frères appelait aux frontières? leur aurait-elle fait mettre en balance de vils intérêts, des appétis d'esclaves, et la patrie?

Multipliez donc, représentans du peuple, multipliez ces institutions puissantes faites pour chasser à jamais les préjugés anti-sociaux, l'anarchie, la tyrannie, l'oisiveté, la superstition, comme la lumière fait disparaître au matin les reptiles vénimeux et les oiseaux de ténèbres. Ce n'est point principalement sur des réglemens positifs que repose l'indépendance d'une nation, mais sur des connaissances et sur des habitudes telles, que si ces réglemens venaient à être détruits, les principes d'où ils sont découlés ne fussent point oubliés; telles, que la force nationale qui a assuré le triomphe de ces principes fût encore existante; telles enfin, que la liberté et l'égalité pussent survivre à l'ordre de choses adopté, et que si, par l'effet d'une secousse quelconque, la constitution républicaine tombait, la république fût encore debout pour la relever.

La défense d'un pays ne se borne pas au courage qu'il faut déployer un jour de combat: il faut en outre savoir supporter les fatigues, les privations de tout genre, s'astreindre à la discipline, et savoir obéir en tout à la volonté générale pour mériter l'honneur d'être libre et membre du souverain. Or, ce n'est pas au sein des délices, du luxe et dans les délicatesses d'une molle existence, que ces choses-là s'apprennent. Je veux croire qu'en allant à l'ennemi, pourvu qu'il n'eût pas porté la bayonnette au visage, les éternés des villes se seraient comportés avec valeur; mais certes, si nous n'avions eu que ces enfans mignons, inhabiles au maniement des armes, pour sauter dans les redoutes de Jemmape, pour crier à Fleurus, *point de retraite*, pour prendre à la course les canons du pont de Lodi, il est à croire que leurs jambes grêles leur auraient refusé le service, et que leurs voix flûtées n'eussent point été entendues dans la ligne. Faisons donc concourir les développemens physiques avec les progrès des lumières, l'endurcissement du corps avec l'énergie de l'ame; car, comme le dit Montagne: *Pour être bien servi, il faut un valet robuste.*

La France alors, comme la Suisse, présentera le spectacle d'un peuple tout entier formé à la discipline, instruit dans l'art de se défendre et de vaincre, et dont, dans tous les temps, l'attitude imposante sera le plus ferme appui des lois douces et sages qui établissent son indépendance et sa prospérité; alors la constitution n'aura plus à craindre d'ébranlemens, parce qu'elle sera basée, non seulement sur le devoir des gouvernans, mais sur l'instruction et les efforts des gouvernés. L'ivresse du pouvoir rend souvent la première garantie illusoire, et la chute d'un tyran est presque toujours une leçon perdue pour celui qui tente de lui succéder. Alors enfin vous n'aurez point à craindre ces révolutions étranges dont l'histoire vous offre tant d'exemples, et qui sont amenées par la scission de l'armée et de l'Etat. César n'eût point asservi Rome si ses légions n'eussent cessé d'être composées de Romains, pour ne l'être plus que de ses soldats.

Suivent les articles du projet; nous en avons donné l'analyse dans un de nos précédens numéros.

Portiez (de l'Oise) s'oppose à ce que ce projet soit mis aux voix en ce moment. Il voudrait que la commission eût présenté à la fois l'ensemble de son travail général sur toutes les institutions républicaines: alors le conseil eût jugé avec plus de connaissance de cause. Au reste, l'opinant pense qu'il y a beaucoup de danger à former exclusivement un peuple au métier des armes. Ainsi Sparte apprit à vaincre; mais elle oublia les moyens de se conserver pendant la paix. Portiez conclut en demandant l'ajournement. L'ajournement est prononcé.

Séance levée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de LACOMBE - SAINT - MICHEL.

Séance du 13 brumaire an 6.

Le conseil approuve deux résolutions: la première, du 19 vendémiaire, autorise la commune d'Assas, département des Basses-Pyrénées, à percevoir un droit de passe sur un pont qu'elle a fait reconstruire à ses frais.

La seconde, d'hier, met à la disposition de la commission des inspecteurs des cinq cents les fonds nécessaires pour l'achèvement des travaux de la nouvelle salle. Le conseil se forme ensuite en comité général.

Séance levée.

SPECTACLES.

Du 14 brumaire.

Théâtre de la République. — Les Menechmes; la deuxième représentation de la Paix, comédie nouvelle en deux actes, avec agrémens.

Théâtre de la cit. Montansier. — Alisbelle; la deuxième représentation de la Paix.

Théâtre du Vaudeville. — Pauline; le Pari, divertissement à l'occasion de la paix.

PECQUEREAU.

L'abonnement est de 12 liv. par trimestre. Il faut adresser les lettres et l'argent, franc de port, au citoyen Lecerf, directeur, au bureau, rue de la Feuillade, près la place des Victoires, N^o. 1.

DE L'IMPRIMERIE DES TABLETTES HISTORIQUES, rue de la Feuillade, près la place des Victoires, N^o. 1.